

Compte-rendu de la conférence donnée par Monsieur Pascal Hilout le 21 février 2018 à Troyes

Jean Louis Chaton, président du CARED, introduit la séance en expliquant pourquoi il y a eu, au dernier moment, un changement de conférencier. Monsieur François Bousquet, conférencier initialement prévu, a prévenu, le matin même, qu'il ne pouvait pas venir, son père étant décédé la veille au soir. Jean Louis Chaton s'est retrouvé contraint de trouver, en très peu de temps, un autre conférencier. Monsieur Pascal Hilout a très gentiment accepté de remplacer, au pied levé, Monsieur François Bousquet.

Monsieur Pascal Hilout, apostat de l'islam exposera, durant cette conférence, son parcours personnel et expliquera pourquoi, l'islam est incompatible avec les valeurs de la république et avec la civilisation française.

Monsieur Pascal Hilout s'appelait à l'origine Mohamed Hilout. Étant l'aîné de ses frères et sœurs, sa famille lui avait attribué Mohamed comme prénom. Ce prénom étant également celui de son père et de son grand-père. C'est en 1983, au moment où Monsieur Hilout acquies la nationalité française, qu'il décida de choisir Pascal comme nouveau prénom. Ce choix fut, pour lui, l'occasion de démontrer son attachement à la France, à son histoire, à sa culture, et sa volonté de s'assimiler au peuple français.

Choisir de changer de prénom et de s'appeler Pascal plutôt que Mohamed permet de démontrer son attachement à l'héritage français. Ce changement de prénom constitue aussi, symboliquement, une coupure, une césure par rapport à l'héritage culturel et religieux d'origine.

Monsieur Hilout nous rappelle qu'il n'y a pas véritablement, en règle générale avec l'islam, d'adhésion personnelle et volontaire. En Islam, on est musulman parce qu'on est né musulman. Il n'y a pas de baptême ni de confirmation.

Monsieur Hilout poursuit son exposé en nous donnant sa définition de l'islam. Pour lui, l'islam c'est le Coran plus Mahomet. Sans le Coran, il n'y a pas d'islam. Et sans Mahomet, il n'y a pas d'islam non plus. Pour Monsieur Hilout, l'islam modéré n'existe pas et l'expression « islam de France » n'a aucun sens. Cette expression « islam de France » n'est qu'une formule creuse qui a été inventée pour nous vendre quelque chose qui n'existe pas et dont nous ne voulons pas.

Monsieur Hilout poursuit en nous rappelant que les dirigeants français n'ont jamais demandé au peuple français son avis quant à la question de l'installation et du développement de la religion musulmane en France. Par ailleurs, les dirigeants français n'ont jamais mis en place aucune mesure particulière afin de s'assurer que les étrangers de confession musulmane qui accèdent à la nationalité française s'engagent, au moment de l'acquisition de la nationalité française, à respecter les valeurs les plus fondamentales de notre société, à commencer par la liberté de

conscience.

Monsieur Hilout rappelle qu'en islam l'apostasie entraîne, au mieux, l'exclusion sociale, au pire, la mort. La mort est en effet le châtement prévu par la charia pour les apostats. En prenant la liberté de quitter l'islam, Monsieur Pascal Hilout a donc pris aussi le risque d'être condamné à mort.

Pour Monsieur Hilout, Nicolas Sarkozy a commis une erreur, une faute politique majeure en faisant retirer un article qui avait été introduit dans une charte élaborée conjointement avec les responsables musulmans du CFCM et qui posait le principe de la liberté de conscience.

Monsieur Hilout affirme que les Français se trompent lorsqu'ils pensent que l'islam est une religion semblable et similaire au christianisme. L'islam s'immisce outrageusement dans tous les aspects de la vie privée et intime du fidèle. L'islam entend imposer sa domination et la soumission du fidèle dans son corps, dans l'espace et dans le temps, dans tous les aspects de sa vie personnelle.

Monsieur Hilout poursuit son exposé en rappelant que la femme musulmane n'a pas le droit d'épouser un non-musulman. Un homme musulman a, en revanche, le droit d'épouser une femme non-musulmane à condition que celle-ci soit juive ou chrétienne. Étant entendu bien évidemment que, l'homme musulman ayant autorité sur sa femme, celle-ci finira par se convertir et que, quoi qu'il en soit et de toutes façons, les enfants qu'ils auront ensemble seront élevés comme des musulmans.

Selon monsieur Hilout, cette interdiction qui est faite à la femme musulmane de pouvoir épouser un non-musulman contrevient directement aux principes fondamentaux de la nation française tels qu'ils ont été brillamment exposés dans le discours « Qu'est-ce qu'une nation ? » écrit par Ernest Renan.

L'endogamie musulmane bloque et empêche le processus de l'assimilation à la société française.

Pour Monsieur Hilout, les dirigeants politiques français ont le devoir de prendre à bras-le-corps le problème. S'inspirant de l'attitude adoptée par Napoléon à son époque vis-à-vis de la communauté juive, les dirigeants français doivent imposer aux représentants des musulmans en France de renoncer à un certain nombre de leurs principes qui contreviennent directement à ceux de la nation française.

À ce moment de la conférence, Monsieur Pascal Hilout nous expose les diverses actions qu'il mène, depuis plusieurs années déjà, afin d'alerter l'opinion publique quant à la question de l'islam. Depuis plusieurs années déjà en effet, Monsieur Hilout intervient dans le débat public en écrivant et en publiant des articles, aussi bien en français qu'en arabe. Il publie très fréquemment des articles sur le site internet Riposte Laïque et intervient aussi parfois dans des émissions de la chaîne de télévision France 24. Il intervient par ailleurs régulièrement dans le

débat public au Maroc en participant à des émissions de la télévision marocaine ou bien en écrivant des articles pour des sites internet marocains.

Monsieur Hilout exprime à nouveau son regret de ne pas voir, dans le débat public en France, d'homme ou de femme politique s'emparer de cette question de la compatibilité ou bien de l'incompatibilité des valeurs, des principes et des dogmes de la religion musulmane vis-à-vis de ceux de la République française.

Pascal Hilout revient sur les attentats terroristes perpétrés au nom de l'islam au cours de ces dernières années, en Europe occidentale en général, et en France en particulier, et nous montre à quel point les musulmans sont incapables, lorsqu'il s'agit du Coran, du prophète Mahomet et de l'Islam, de faire preuve de recul et d'humour.

L'islam arme l'âme de gens qui sont prêts à mourir pour le Coran et le prophète Mohammed en criant Allahu Akbar. L'islam se conçoit comme étant l'unique religion vraie. À cet égard, Monsieur Hilout rappelle que, pour les musulmans, l'Islam est la religion naturelle de l'homme. Tous les hommes naissent musulmans et ont vocation à être soumis à la loi islamique.

Après avoir évoqué la figure d'Abraham, monsieur Hilout nous expose la distinction qu'il établit entre le judaïsme, le christianisme et l'islam, et confesse la tendresse qu'il éprouve à l'égard du Christ.

Monsieur Hilout poursuit en évoquant le livre « La Violence et le Sacré » de René Girard.

Il revient ensuite sur son enfance au Maroc. Enfant, il fréquenta une école coranique. Grâce à l'action de sa grand-mère, Pascal Hilout pût fréquenter un établissement scolaire mixte au sein duquel l'enseignement était dispensé à la fois en arabe et en français. Il évoque alors, avec émotion, le souvenir de ses anciens maîtres d'école et de ses anciens professeurs.

Monsieur Hilout évoque ensuite sa première arrivée en Allemagne, en 1972. Étudiant la langue allemande à l'école, il put en effet participer à un voyage de découverte de l'Allemagne, voyage au cours duquel il consomma, pour la première fois, du cochon !

À cet égard, monsieur Hilout explique que le vivre-ensemble n'est pas possible avec une religion qui interdit à ses fidèles de partager ne serait-ce que la même nourriture avec ceux qui ne croient pas ou avec ceux qui appartiennent à une autre religion que l'islam. Pour Monsieur Hilout, si les musulmans n'abandonnent pas les interdits de l'islam, alors ils resteront toujours enfermés dans leur petit ghetto mental.

L'intervention de Monsieur Hilout étant achevée, monsieur Chaton reprend la parole afin d'inviter les membres du CARED à poser leurs questions.

Première question : Quand avez-vous quitté l'islam ? En quelle année êtes-vous né ? Avez-vous

fait votre service militaire en France ?

Monsieur Pascal Hilout répond qu'il est né en 1952. Il a acquis la nationalité française en 1983, à l'âge donc de 31 ans. Non, il n'a pas fait son service militaire en France.

Deuxième question : Avez-vous rencontré des problèmes au sein de votre famille lorsque celle-ci a appris que vous abandonniez la religion musulmane ?

Monsieur Hilout répond franchement non à cette question. Sa famille savait très bien, depuis fort longtemps, quelle était sa position par rapport à la religion musulmane. Dans le cercle restreint de la famille, monsieur Hilout n'hésitait pas à afficher clairement ses idées par rapport à la religion. Monsieur Hilout avoue même avoir été, en son temps, un peu communiste sur les bords !

Monsieur Hilout précise qu'il n'est pas devenu chrétien même s'il éprouve une tendresse et un profond respect pour la personne de Jésus-Christ. Il éprouve par ailleurs une très grande admiration pour l'héritage chrétien de l'Europe et pour tout ce que le christianisme a apporté dans le domaine des arts.

Monsieur Hilout exprime aussi son admiration pour la civilisation de la Grèce antique. Son admiration pour celle-ci est telle qu'il a commencé, depuis deux ans, à apprendre le grec ancien. Après avoir lu les Évangiles en arabe, en français et en allemand, il peut donc désormais les lire en grec.

Troisième question : Quelle a été la réaction du personnel administratif lorsque vous avez changé de prénom au moment de votre obtention de la nationalité française ?

Monsieur Hilout répond qu'il n'y a pas eu de réaction particulière.

Quatrième question : Avez-vous une idée du nombre d'anciens musulmans, d'apostats en France ?

Non, Monsieur Pascal Hilout ne connaît pas le nombre d'apostats présents en France. Il existe une association, le CEXMF (le Conseil des ex-musulmans de France), qui regroupe les anciens musulmans de France. Mais monsieur Hilout ignore le nombre d'adhérents de cette association.

Cinquième question : Que faire pour aider les musulmans, et en particulier les femmes musulmanes, à se libérer de l'emprise de leur religion ?

Monsieur Hilout répond en évoquant à nouveau la figure de Napoléon. Selon lui, il faut inviter les responsables musulmans à signer un document, une sorte de charte, par lequel ils s'engageraient à abandonner un certain nombre de principes religieux de l'islam.

Il faudrait que les responsables musulmans, censés représenter « l'islam de France », s'engagent, par écrit, à renoncer à certains principes religieux comme, par exemple, celui qui interdit à la femme musulmane d'épouser un non-musulman.

Sixième question : Si vous avez des enfants, comment ceux-ci ont-ils accepté votre démarche d'apostat médiatique ?

Monsieur Hilout répond que ses enfants, ses deux enfants ont eu peur. En réalité, c'est tout son entourage, toute sa famille qui a eu peur pour lui. Monsieur Hilout poursuit en racontant à l'auditoire comment se déroula une émission de télévision à laquelle il pris part. Il s'agissait d'une émission pour la télévision marocaine et il avait été invité, par les organisateurs de celle-ci, à exposer son point de vue quant à la publication de caricatures de Mahomet par le magazine satirique Charlie Hebdo. De tous les invités de cette émission de la télévision marocaine, il était le seul à prendre la défense de Charlie Hebdo. Tous les invités de cette émission étaient contre lui. Ce qui n'empêcha pas monsieur Hilout de rappeler que le Prophète de l'Islam Mahomet était un pédophile. On lui répondit alors que, s'en prenant au Prophète Mahomet, il touchait aux fondamentaux du royaume.

Septième question : Qu'est-ce que la taqiya ?

Monsieur Hilout répond en expliquant que le mot taqiya signifie « éviter ». Dans un premier temps, cette notion de taqiya, très présente dans l'islam chiite, s'entendait comme le fait d'éviter le châtime de Dieu. Cependant, cette notion de taqiya s'entend désormais davantage comme la pratique de la dissimulation et est aussi bien présente, répandue et pratiquée dans le monde sunnite que chiite.

Huitième question : Nous observons, depuis plusieurs décennies maintenant, une évolution négative des populations musulmanes installées en France. Celles-ci semblent, manifestement, en voie de réislamisation. Ce phénomène est-il inéluctable ?

Malheureusement oui, répond monsieur Hilout.